

Une voix: Quel gouvernement?

M. Guay (Saint-Boniface): Demandez-le-leur en Nouvelle-Écosse.

M. Stanfield: Si mon ami veut mettre à l'épreuve la popularité de notre parti à l'échelon fédéral en Nouvelle-Écosse, nous sommes prêts.

Des voix: Bravo!

M. Bell: Ou n'importe où ailleurs, même au Québec.

M. Hees: Comment aimeriez-vous éprouver notre force en Ontario et au Nouveau-Brunswick? Nous sommes prêts à vous y affronter.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Vous êtes moribonds là-bas.

M. Crouse: Dans les bancs d'en face siège le seul député de la Nouvelle-Écosse que votre parti obtiendra, et d'ailleurs vous ne pourrez le conserver.

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous pourrions avoir un peu plus d'ordre. Je crois que le chef de l'opposition a une question supplémentaire.

M. Stanfield: Ma question supplémentaire est bien précise. Étant donné les pressions inflationnistes très fortes dans le pays et la hausse rapide des dépenses de son gouvernement, le premier ministre envisage-t-il de présenter prochainement à la Chambre un programme définitif visant à atténuer le taux d'augmentation des dépenses gouvernementales?

M. Trudeau: S'il m'est permis de faire certaines remarques au sujet des bruits qui ont accompagné les propos du chef de l'opposition...

M. Hees: Ce n'est pas ce qu'on vous a demandé. Nous le regrettons, mais vous ne pouvez le faire.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je signale au premier ministre qu'il ne devrait pas le faire.

Des voix: Oh, oh!

* * *

LES COALITIONS

DEMANDE D'ENQUÊTE SUR LES AGISSEMENTS DES FABRICANTS DE COUVERTURES D'ASPHALTE—LA POSSIBILITÉ DE CRÉATION D'UNE PÉNURIE ARTIFICIELLE DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Mme Grace MacInnis (Vancouver Kingsway): Monsieur l'Orateur, j'adresse ma question au ministre de la Consommation et des Corporations. Vu l'augmentation de prix de 10 p. 100 imposée le 1^{er} avril par les trois fabricants de couvertures d'asphalte, la Building Products Limited., Canadian Gypsum et Domtar Limited, et étant donné qu'au cours de 1973 le prix de ce produit a augmenté de

Questions orales

presque 20 p. 100 par rapport à 1972, le ministre ordonnera-t-il au directeur des enquêtes sur les coalitions d'établir si ce cartel industriel a conspiré pour fixer les prix?

L'hon. Herb Gray (ministre de la Consommation et des Corporations): Oui, monsieur l'Orateur, je saisirai la direction des enquêtes sur les coalitions de cette affaire.

Mme MacInnis (Vancouver Kingsway): Vu les activités passées de ce cartel en ce qui concerne touche la fixation des prix, le ministre demandera-t-il au directeur des enquêtes de déterminer si ce cartel a délibérément créé une pénurie artificielle de matériaux de construction en restreignant ses activités commerciales, ce qui a contribué à la hausse des prix des logements neufs et des réparations?

M. Gray: Monsieur l'Orateur, il appartient au directeur de mener l'enquête en étudiant tous les aspects en cause afin d'établir si oui ou non il y a eu infraction.

* * *

[Français]

AIR CANADA

LE TRANSFERT DE MONTRÉAL À WINNIPEG DES SERVICES DE RÉPARATION DES BOEING 727

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre des Transports.

Étant donné la réponse qu'il a donnée à la Chambre le vendredi 22 mars 1974, à la suite d'une question de l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre, a-t-il eu d'autres communications avec Air Canada au sujet de la fermeture à Montréal des ateliers de réparation des Boeing 727 et de leur déménagement à Winnipeg?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Non monsieur l'Orateur, il n'y a eu aucune communication particulière à ce sujet. Il y a des discussions courantes avec Air Canada. Aucune décision n'a encore été prise, à ma connaissance, par Air Canada, et la situation est exactement la même qu'auparavant. D'ailleurs, pour la gouverne du député de Champlain, je dirai que nous sommes actuellement en aussi bonnes relations avec Air Canada qu'avec la France.

M. Rondeau: Monsieur le président, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre des Transports.

Dans combien de temps croit-il qu'Air Canada sera en mesure d'informer le ministre de sa décision sur cette importante question?

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur, je pense que l'honorable député connaît le statut d'Air Canada. La décision doit être prise par cette société, et dès qu'on m'en informera, il me fera plaisir d'en informer à mon tour l'honorable député de Shefford.